



**Syndicat Intercommunal
des Eaux du Val de l'Ognon**

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE BUREAU DU 29 Mai 2012 9h00

Président : M. DECOSTERD Thierry

Secrétaire de séance : Mme Simone ANDRE

Elus présents : Mme Simone ANDRE, M. Pierre BARBIER, M. Daniel BELIARD,, M. Jacques BRAVO, M Claude CORDIER, M. Thierry DECOSTERD, M. André GAUTHIER, , M. Claude MAIRE,

Elus excusés : M. Constant JACQUET, M. Daniel MEYER, M. Raymond BALLOT

Elus absents : M. Bernard ALLARD

Autre présent : M Didier ROLLET,

Ordre du jour :

- Budget : état des recettes / dépenses,
- Etat d'avancement des programmes de travaux,
- Construction d'un nouveau bâtiment,
- Avenant N°1 microcentrale hydro électrique,
- Personnel : règlement de service,
- SPANC : démarrage des diagnostics initiaux,
- Démarche qualité environnement : programmation de l'audit,
- Infos diverses : vidéo surveillance, géo localisation,

1. Approbation du PV de la séance précédente

Le bureau, à l'unanimité, approuve le PV de la séance précédente.
Mme ANDRE est nommée secrétaire de séance

2. Budget

Un emprunt de 300 000 euros était prévu au budget. Il ne paraît pas nécessaire de le réaliser pour l'instant, tenant compte de l'avancée des travaux restant à réaliser. Il sera fait un nouveau point financier au second semestre.

3. Travaux

Les travaux de Romain Vigearde sont quasiment terminés. Le prochain chantier est celui de Ruffey le Château.

L'analyse des offres concernant la création d'une armoire électrique pour la lavage automatique des filtres à Courchapon est terminée. L'entreprise SAP21 a été retenue pour un montant de 30 000 euros H.T.

De nombreuses casses ont eu lieu sur le DN 250 et DN 200 entre Villers Buzon et Vaux les Prés. Il faudra prévoir de changer ce tronçon global de plus de 3 km l'année prochaine.

Par ailleurs la SEDD sollicite le syndicat pour une participation financière au déplacement de la conduite de refoulement en DN 250 à Serre les Sapins, dans le cadre de l'aménagement de la ZAC des Epenottes.

Le bureau est d'accord sur le principe d'une participation, mais souhaite que le président rencontre les responsables du projet pour en valider le montant. En effet, ces travaux non nécessaires pour le syndicat ont un impact financier qu'il faut réduire au minimum, pour ne pas pénaliser d'autres travaux prioritaires sur le réseau.

4. Construction d'un nouveau bâtiment

Il a été décidé de lancer une consultation de plusieurs architectes pour la maîtrise d'œuvre du nouveau bâtiment à construire sur le site de Courchapon. Il est rappelé que ce bâtiment servira de garage pour les engins de chantier.

5. Microcentrale hydroélectrique : avenant 1

Des prestations complémentaires s'avèrent nécessaires après démontage du multiplicateur existant car il est en très mauvais état. Il convient donc de le remplacer par un neuf.

Par conséquent, la commission d'appel d'offres a validé un avenant de 46860 euros H.T. comprenant :

Fourniture d'un multiplicateur neuf de vitesse à engrenages en remplacement du multiplicateur existant hors service

Fourniture d'un vérin hydraulique de manœuvre des pales

Fourniture d'un châssis de pose du multiplicateur

Ajout d'une fonction de commande des pales sur la centrale hydraulique

Modification de l'accouplement PV

Le bureau accepte cet avenant à l'unanimité (Délibération 1)

6. Personnel

Mlle VEJUX sollicite le syndicat pour une modification de son jour de temps partiel (80%), à savoir le mercredi au lieu du lundi, du fait de la scolarisation de son fils.

Suite à compromis avec ses autres collègues, notamment Mme LAVILLE pour qui les jours de repos seront modifiés, cette modification est acceptée. Le bureau remercie Mme LAVILLE pour cet effort appréciable envers sa collègue et le syndicat.

Un règlement intérieur est en cours de rédaction, il a été transmis aux membres du bureau pour lecture.

M. ROLLET en commente le contenu. Il est décidé d'en continuer la validation lors de la prochaine réunion de bureau.

7. SPANC

Une première partie des diagnostics initiaux a démarré sur la moitié des communes du syndicat. Le bureau d'études est à l'heure actuelle dans la commune de Moncley.

La question a été posée à M. Arnould sur les modalités de prise en charge par les communes d'une partie ou de la totalité de ce diagnostic initial. Ceci est possible, sur délibération motivée du conseil municipal. Un mail a été envoyé aux communes pour les en informer.

La commune de Boussières qui compte 6 habitations en assainissement non collectif, sollicite le syndicat pour une prestation de service. Le bureau accepte à l'unanimité d'autoriser le président à signer cette convention (*Délibération 2*)

8. ISO 9001 et 14001

Le bureau VERITAS a été retenu pour la prestation d'audit. Il est prévu le 10/11 juillet 2012 et 11/12 septembre 2012.

Les équipes du syndicat mettent tout en œuvre pour s'y préparer au mieux.

9. DIVERS

RFF a effectué des analyses dans le piézomètre de Courchapon pour mesurer l'incidence du désherbage de la ligne LGV sur la qualité de l'eau.

Un courrier a été adressé à RFF sur la nature exacte de ces analyses et sur les pratiques de désherbage. (*joint à ce compte rendu*)

Une contre analyse sera aussi réalisée par le syndicat.

La vidéosurveillance du site de Courchapon et la géolocalisation des véhicules sont opérationnelles.

La climatisation a été installée dans les bureaux de l'étage.

Une nouvelle délibération de demande d'aide au Conseil général du Doubs pour les travaux de Mercey le Grand est prise avec le montant exact du marché, soit 394 778.75 euros H.T. (*délibération 3 adoptée à l'unanimité*)